

# **Ils nous ont fait rire... jaune, du 12 au 18 janvier 2009**

## **Lundi : LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME CONDAMNE LA FRANCE QUI IMPOSE LE RESPECT DE LA LOI**

Deux associations islamiques saoudiennes avaient vu leur demande de création d'association rejetées car non-conformes aux conditions fixées par la loi du premier juillet 1901 (et pourtant, chacun sait à quel point il est simple et facile de créer une association en France !).

La « Ligue du monde islamique » et « l'Organisation islamique mondiale » n'ayant pas, de ce fait, d'établissement où se réunir en France, la CEDH a considéré que ces deux associations subissaient « une véritable restriction portant atteinte à la substance même de leur droit d'accès à tribunal »(1)

Dorénavant, on ne voit pas pourquoi des « associations de malfaiteurs » ne pourraient pas recevoir habilitation à la Préfecture. Il faut bien qu'elles aussi puissent se réunir...  
Quand est-ce qu'on sort de l'Europe ?